



Communiqué de presse

Tous les bureaux de vote ouverts de 8 h à 18 h les dimanches 10 et 17 juin prochain

A l'occasion des élections législatives prévues les 10 et 17 juin 2012, le scrutin sera ouvert sans interruption de 8 h à 18 h dans tous les bureaux de vote de la Ville de Nancy.

Les bureaux de vote

Ceux de la 1ère circonscription sont :

n°	Bureau	Adresse bureau
1	HOTEL DE VILLE SALLE DES MARIAGES	entrée Place Stanislas
2	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	Gymnase 10, rue des Jardiniers
3	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	Gymnase 10, rue des Jardiniers
4	ECOLE DE GARCONS DES GRANDS MOULINS	31, rue Guilbert de Pixérécourt
5	ECOLE DE GARCONS DES GRANDS MOULINS	31, rue Guilbert de Pixérécourt
6	ECOLE PRIMAIRE SAINT GEORGES	16, rue Henri Bazin
7	ECOLE PRIMAIRE SAINT GEORGES	16, rue Henri Bazin
8	HOTEL DE VILLE GRAND HALL	entrée Place Stanislas
9	HOTEL DE VILLE GRAND HALL	entrée Place Stanislas
10	ECOLE MATERNELLE SAINT PIERRE	102/104, avenue de Strasbourg
11	ECOLE MATERNELLE SAINT PIERRE	102/104, avenue de Strasbourg
12	ECOLE PRIMAIRE MARCEL LEROY	22, rue de Graffigny
13	ECOLE PRIMAIRE MARCEL LEROY	22, rue de Graffigny
14	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	29, boulevard Jean Jaurès
15	ECOLE MATERNELLE JEAN- JAURES	29, boulevard Jean Jaurès



Relations Presse

16	ECOLE PRIMAIRE DU MONTET	4, quai de la Bataille
17	ECOLE PRIMAIRE DU MONTET	4, quai de la Bataille
18	ECOLE PRIMAIRE E. GEBHART	31, rue E.Gebhart
19	ECOLE PRIMAIRE E. GEBHART	31, rue E.Gebhart
20	ECOLE MATERNELLE E. GEBHART	30, rue E.Gebhart
21	ECOLE MATERNELLE E. GEBHART	30, rue E.Gebhart
22	ECOLE PRIMAIRE BONSECOURS	2, rue Provençal
23	ECOLE MATERNELLE CLEMENCEAU	54 boulevard Clémenceau
24	ECOLE MATERNELLE CLEMENCEAU	54 boulevard Clémenceau
25	FOYER-RESIDENCE D'HAUSSONVILLE	42, avenue Général Mangin
26	FOYER-RESIDENCE D'HAUSSONVILLE	42, avenue Général Mangin
42	HOTEL DE VILLE GRAND HALL	entrée rue Pierre Fourier
43	HOTEL DE VILLE GRAND HALL	entrée rue Pierre Fourier
44	ECOLE PRIMAIRE BRACONNOT	12, rue Braconnot
45	ECOLE PRIMAIRE BRACONNOT	12, rue Braconnot
46	ECOLE PRIMAIRE DES 3 MAISONS	22, rue St Fiacre
47	ECOLE PRIMAIRE DES 3 MAISONS	22, rue St Fiacre
48	ECOLE PRIMAIRE DE BOUDONVILLE	58, rue de Boudonville
49	ECOLE PRIMAIRE DE BOUDONVILLE	58, rue de Boudonville
50	ECOLE PRIMAIRE ALFRED MEZIERES	Impasse Saint-Vincent
51	ECOLE PRIMAIRE ALFRED MEZIERES	Impasse Saint-Vincent
52	ECOLE MATERNELLE BUFFON	26, rue de la Bergamote
53	ECOLE MATERNELLE BUFFON	26, rue de la Bergamote
54	MAIRIE DE QUARTIER DE LA VILLE HAUTE	Rue Dominique Louis



Relations Presse

Ceux de la 2^e circonscription sont :

n°	Bureau	Adresse bureau
27	ANNEXE ECOLE CHARLES III	11, rue des Fabriques
28	ECOLE MATERNELLE DIDION	18, rue Saint-Thiébaud
29	LYCEE HENRI POINCARE	1, rue Chanzy
30	LYCEE HENRI POINCARE	1, rue Chanzy
31	ECOLE PRIMAIRE STANISLAS	6bis, rue Victor Hugo
32	ECOLE PRIMAIRE STANISLAS	6bis, rue Victor Hugo
33	ECOLE PRIMAIRE STANISLAS	5, rue Victor Hugo
34	ECOLE PRIMAIRE CHARLEMAGNE	Entrée rue Lavigerie
35	ECOLE PRIMAIRE CHARLEMAGNE	Entrée rue Lavigerie
36	ECOLE MATERNELLE CHARLEMAGNE	rue du Chanoine Blaise
37	ECOLE MATERNELLE CHARLEMAGNE	rue du Chanoine Blaise
38	ECOLE MATERNELLE DE BUTHEGNEMONT	45, rue Anne Fériet
39	ECOLE MATERNELLE DE BUTHEGNEMONT	45, rue Anne Fériet
40	ECOLE MATERNELLE BEAUREGARD	12, rue Gustave Charpentier
41	FACULTE DE LETTRES BAT G	3, place Godefroy de Bouillon

Les documents à présenter

Les cartes électorales valables sont celles de couleur tricolore distribuées depuis le 1^{er} mars 2012. Elles doivent être signées par les électeurs.

Les cartes d'électeur qui n'ont pu être distribuées et ont été retournées en mairie seront mises à disposition de leurs propriétaires dans les bureaux de vote le jour du scrutin.



Relations Presse

Par ailleurs, les électeurs devront présenter au Président du Bureau de vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, l'un des titres d'identité suivants, au choix :

- carte nationale d'identité, même périmée
- passeport, même périmé

A défaut, ils pourront présenter l'un des documents suivants, à condition qu'il soit en cours de validité :

- carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- carte d'identité d'élu local avec photographie délivrée par le représentant de l'état
- carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- permis de conduire
- permis de chasser avec photographie délivrée par le représentant de l'Etat
- livret ou carnet de circulation délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
- récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale
- attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune

Dépouillement à 18 h

Afin de faciliter le bon déroulement du scrutin, un appel est adressé à la bonne volonté des Nancéiens pour qu'ils apportent leur concours aux Présidents des bureaux de vote, en acceptant les fonctions de scrutateurs et qu'ils participent au dépouillement à 18 h.

La centralisation des résultats pour la Ville de Nancy aura lieu dans la salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, à partir de 18 h.

Le Service des Elections - Grand Hall de l'Hôtel de Ville - sera ouvert pendant toute la durée du scrutin et se tiendra à la disposition des électeurs pour leur fournir tous les renseignements concernant ce scrutin - téléphone : 03 83 85 31 92.

Contact presse : Alexandra Joutel au 03 83 85 31 75 ou 06 25 51 24 69.